

Un modèle pour la protection des lacs

■ *Il a beaucoup été question de cyanobactéries et de protection des lacs la semaine dernière dans le cadre de la 6e Table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL) qui s'est tenue à Harrington.*

par Mychel LAPOINTE

mlapointe@journalnord.com

En fait, la stratégie de protection des lacs, appelée Bleu Laurentides, a été jugée novatrice et efficace par la cinquantaine d'observateurs invités par le CRE Laurentides.

Parmi les participants, on retrouvait, entre autres, des représentants du ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du Fonds d'action québécois pour le Développement Durable (FAQDD), du Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ), de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), du Regroupement National des Conseils régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ), du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), de plusieurs autres ministères et du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL).

L'implication municipale

La rencontre de deux jours (17 et 18 janvier) portait principalement sur le rôle et l'implication du secteur municipal dans la protection des lacs.

«Des ateliers de travail, des conférences données par des spécialistes, des praticiens et des élus du monde municipal de plusieurs régions du Québec, ont permis aux participants de faire le point sur la situation des lacs des Laurentides et du Québec, et d'évaluer tant les besoins que les contraintes

auxquelles les associations de lacs et les municipalités font face. La question des stratégies d'intervention, tant pour contrer les problèmes actuels de dégradation, tristement illustrés par le phénomène des cyanobactéries, que pour prévenir la dégradation des lacs, a fait l'objet de nombreuses réflexions» rapportent les organisateurs.

Rappelons, entre autres, que les cyanobactéries causent de plus en plus de dommages dans les lacs des Laurentides. On se souviendra des désagéments connus par plusieurs résidents de Saint-Hippolyte au cours de l'automne dernier.

Bleu Laurentides

Le modèle Bleu Laurentides, dont le succès repose sur une collaboration active entre deux clientèles stratégiques, les occupants des lacs, regroupés en associations, et les autorités municipales, a reçu de nombreux témoignages de satisfaction, en particulier par les représentants des municipalités qui y ont souscrit l'été dernier.

Notons que le Fonds d'action québécois pour le Développement Durable (FAQDD), via le Gouvernement du Québec, devient le principal bailleur de fonds du projet Bleu Laurentides, pour les deux prochaines années. Mentionnons aussi que les MRC Rivière-du-Nord, Antoine Labelle, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Argenteuil de même que la Conférence régionale des Élus (CRÉ des Laurentides) sont aussi partenaires financiers de Bleu Laurentides.

«Il se dégage un tel esprit d'équipe et de collaboration, que je souhaite que cette table élargie se reproduise aussi souvent que possible. Bleu Laurentides correspond exactement à la démarche participative proposée dans la Politique nationale de l'eau : une communauté de pratiques» a déclaré à

cette occasion, M. Yvon Maranda, Chef de la Division de la gestion par bassin versant à la Direction des Politiques de l'eau du MDDEP. Pour sa part, son collègue Paul Meunier a ajouté que «les Laurentides constituent une région modèle de mobilisation en matière de gestion de lacs».

Le président du RNCREQ, M. Marc Turgeon,

a quant à lui réitéré le souhait déjà formulé lors du Forum, qu'une Table nationale de concertation sur les lacs soit mise sur pied. Enfin, le CRE Laurentides, «stimulé par autant d'enthousiasme», poursuit ses activités et travaille dès maintenant à l'organisation d'un 2e Forum national sur les lacs prévu pour le printemps 2008.

Attention à vos bacs

(ML) ■ En raison des chutes de neige des derniers jours, les autorités de la Ville de Saint-Jérôme recommandent aux citoyens de ne pas laisser leurs bacs sur le passage des charrires et des souffleuses, ceci afin d'éviter que les déchets ne soient dispersés et les bacs eux-mêmes endommagés.

Ainsi, les bacs doivent être placés dans les entrées privées, au bord de la rue, et non sur la voie publique.

Il est important de respecter cette consigne, car la Ville n'assurera plus, nous dit-on, les frais de la réparation et du remplacement des bacs.



■ Les bacs doivent être placés dans les entrées privées, au bord de la rue.